Recherches sociographiques

RS

André BURELLE, Le droit à la différence à l'heure de la globalisation. Le cas du Québec et du Canada

Simon Langlois

Volume 39, numéro 2-3, 1998

Québec et Canada: deux références conflictuelles

URI : https://id.erudit.org/iderudit/057220ar DOI : https://doi.org/10.7202/057220ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé) 1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Langlois, S. (1998). Compte rendu de [André BURELLE, Le droit à la différence à l'heure de la globalisation. Le cas du Québec et du Canada]. Recherches sociographiques, 39(2-3), 452–453. https://doi.org/10.7202/057220ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



comprendre la genèse des enjeux actuels et les incertitudes qui planent sur l'avenir immédiat.

Simon LANGLOIS

Département de sociologie, Université Laval.

André BURELLE, Le droit à la différence à l'heure de la globalisation. Le cas du Québec et du Canada, Montréal, Fides, 1996, 61 p. (Les grandes conférences.)

Voilà un petit opuscule dans lequel André Burelle, ancien conseiller des gouvernements Trudeau et Mulroney, livre sa pensée sur la nation et la façon de solutionner l'impasse constitutionnelle au Canada. Il y reprend, en simplifiant l'exposé, les idées développées dans son ouvrage *Le mal canadien*, essai paru chez Fides en 1995, prônant le retour à un véritable fédéralisme canadien qui renoue avec deux principes cardinaux: le principe de subsidiarité (confier aux gouvernements locaux la prise de décision sur les questions proches des citoyens) et le principe de non-subordination (respecter la sphère de compétence de chacun des paliers gouvernementaux), auxquels il en ajoute un troisième pour tenir compte du contexte contemporain des sociétés complexes et ouvertes à la mondialisation, le principe de la gestion partenariale de l'interdépendance.

Cet édifice constitutionnel, supposant la reconnaissance du caractère distinct du Québec, a-t-il des chances de lever de terre de nouveau? L'auteur le croit, mais force est de constater que le *nation building* canadien ne va pas nécessairement dans ce sens. En fait, ce n'est pas sur le plan de la mécanique de la répartition des pouvoirs que l'impasse persiste comme le montrent les accords qui se multiplient malgré tout dans la gestion des affaires courantes. N'est-ce pas plutôt sur le plan symbolique avant tout que les choses accrochent? Les contours de la situation sont bien connus. Le Canada rêvé par les francophones est *dualiste* – fédéralisme asymétrique, souveraineté-association, partenariat : les formules sont diverses – alors qu'émerge un véritable sentiment national canadien *unitaire*, qui commence à se reconnaître comme tel et qui trouve maintenant des définiteurs comme Philip REZNICK, Ian ARGUS, Kerain KEOKANE pour n'en nommer que quelques-uns. Comment concilier le nouveau fédéralisme que prône Burelle et le nouveau Canada unitaire qui s'est mis en place depuis le premier gouvernement Trudeau?

L'auteur est conscient de ces enjeux nouveaux, puisque la dernière partie de l'ouvrage est consacrée à un examen critique de la conception de la nation chez Fernand DUMONT. Cette critique porte moins sur le contenu même de l'argumentation de Dumont que sur l'aménagement politique qui en découlerait. En voici l'argument principal: si le cadre fédéral n'avait pas réussi à créer une communauté politique qui emporte l'adhésion de tous, malgré la dévolution de grands pouvoirs au Québec francophone qu'il permet, comment dès lors un Québec

souverain, unitaire et républicain, réussirait-il à assurer le respect des droits des minorités nationales anglophones et amérindiennes et, surtout, à emporter leur adhésion à la nouvelle entité politique ? « En somme, malgré tous les avatars qu'a connus la nouvelle nationalité canadienne dont rêvaient Cartier et McGee, leur communauté politique supranationale était au moins réalisable au sein d'un régime fédéral à la canadienne ou à la suisse, tandis qu'elle aurait été et serait encore carrément impossible à l'intérieur du régime unitaire et républicain dont le Parti québécois rêve de doter le Québec. Là se trouve le monde qui me sépare de Fernand Dumont » (p. 53-54).

La question posée est sérieuse, certes, et il faudra bien que les souverainistes y donnent réponse, mais l'auteur ne ramène-t-il pas le débat sur le terrain du régime politique à réinventer, délaissant la question symbolique des conflits des appartenances, qui est sans doute au cœur du problème? Ce faisant, Burelle ne passe-t-il pas à côté de l'examen de la question de fond, qui est précisément celle qui avait retenu l'attention du sociologue qu'il critique? « Mais pour longtemps encore, l'édification d'un Québec national comme d'un Canada multinational demeure affaire de raison et d'association (de partenariat) avant de devenir affaire d'émotion et d'appartenance quasi instinctives à une patrie commune », soutient Burelle (p. 57). Or n'est-ce pas précisément l'émotion qui a tué l'Accord du lac Meech? N'est-ce pas aussi de ce côté de l'émotion qu'il faudra trouver une solution à ce qu'il avait si bien nommé : le mal canadien?

	Simon Langlois
Département de sociologie, Université Laval.	
	<u> </u>

Guy LACHAPELLE (dir.), *Quebec Under Free Trade*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1995, 410 p.

La question du libre-échange nord-américain et plus généralement du mouvement d'intégration des marchés en fonction des polarisations que l'on sait (Asie, Europe, Amérique du Nord), soulève des enjeux dont l'importance n'est plus à démontrer. Mais les effets de ces derniers sont habituellement davantage pressentis qu'analysés. La consolidation de grands ensembles économiques est ainsi perçue, non sans un certain fatalisme, tout à la fois nécessaire et périlleuse. La situation du Québec est à cet égard particulièrement sensible. Ses principaux partenaires économiques immédiats sont plus puissants que lui, alors que le nouvel acteur qui surgit maintenant à l'horizon, le Mexique, s'avance muni de ses avantages comparatifs. Par ailleurs, l'intégration de plus en plus poussée de l'économie québécoise au continent soulève la question de la viabilité du projet souverainiste auquel adhère aujourd'hui un fort pourcentage de la population. Bref, le Québec ne peut envisager sa participation à l'économie continentale sans prendre en compte les effets de cette intégration sur le projet politique qu'il entretient pour